

Bienvenue en Ségala

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur. Cette taxe est en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Welcome in Ségala

Tourist tax will be added to the price of your stay.

This tax will be collected by the accomodation provider you are staying at, on behalf of the Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur. This tax is based on the type oh accomodation and the number of people

	Catégorie touristique	Tarifs par pers et par nuit / Prices per person and per night
	Tourist Ranking	
	Palace	1 €
	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et meublés de tourisme 5 étoiles	0,90 €
	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles et meublés de tourisme 4 étoiles	0,80 €
	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles et meublés de tourisme 3 étoiles	0,60 €
	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles et meublés de tourisme 2 étoiles , vil- lages de vacances 4 et 5 étoiles.	0,50 €
	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile et meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, et 3 étoiles , chambres d'hôtes.	0,50 €
	Terrains de camping, terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'héber- gement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacement dans des aires de camping cars et parcs de stationnements touristiques par tranche de 24h.	0,30 €
	Terrains de camping, terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'héberge- ment de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance.	0,20 €
	Tout hébergement en attente de classement ou SANS classement à l'exception des hébergements de plein air. <i>Le tarif de la taxe de séjour à appliquer pour les hébergements non classés correspond à 4 % du prix de la nuitée hors taxe. Le tarif s'ap- plique par personne et par nuitée . dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité, soit 1 €.</i>	Taux fixé à 4 % du prix de la nuitée hors taxe

Conditions d'exonérations / Tax Exemption

- Les personnes mineures / minors -people under 18
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire / *seasonal contractors employed on the territory.*
- Les personnes possédant une résidence sur le territoire intercommunal pour laquelle elles s'acquittent de la taxe d'habitation / *people who have an accomodation on the territory and pay a housing tax for it.*
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire / *people benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing*
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit et par personne *people / who occupy premises the rent of which is lower than 1 € per night and per person.*